

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 13^e jour de décembre deux mille vingt et un (13-12-2021) à 18 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

M. Guy St-Arnauld, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire.

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures (18 h) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Entérinement – Signature de la transaction avec Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc.
- Période de questions
3. Clôture de la séance

2021-12-286

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Entérinement – Signature de la transaction avec Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc.

CONSIDÉRANT que le 17 juillet 2017, une érosion est survenue sur le chemin Le Petit-Saint-Étienne appartenant à la municipalité;

Séance extraordinaire du 13 décembre 2021

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette érosion, la municipalité a déposé une demande introductive d'instance, le 12 décembre 2018, à l'encontre de Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc.;

CONSIDÉRANT que les parties ont décidé de régler à l'amiable le présent litige, et ce, sans admission ni responsabilité, à l'issue d'une conférence de règlement à l'amiable tenue le 9 décembre 2021;

2021-12-287

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la signature, par Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, et M. Marc-André Beaudoin, avocat, de la transaction intervenue entre la municipalité et Fiducie Ghislain Bélanger et Rolland Bouchard et fils inc., relative aux dommages subis au chemin Le Petit-Saint-Étienne survenus le 17 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 40;
Fin : 18 h 40 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2021-12-288

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.